

ARRETE N° 2013.118 - 2013157 - 0006

Etablissant la liste des personnes qualifiées pouvant intervenir en établissement ou service social ou médico-social

LE PREFET DE HAUTE-SAÔNE

LA DIRECTRICE GENERALE DE L'AGENCE REGIONALE DE SANTE DE FRANCHE-COMTE

LE PRESIDENT DU CONSEIL GENERAL DE HAUTE-SAÔNE

VU la loi n°2002-2 du 2 janvier 2002 rénovant l'action sociale et médico-sociale ;

VU le Code de l'Action Sociale et des Familles, notamment les articles L.311-5, R.311-1 et R.311-2 ;

VU le Code Général des Collectivités Territoriales ;

VU le décret 2003-1094 du 14 novembre 2003 relatif à la personne qualifiée ;

SUR PROPOSITION du Directeur Général Adjoint de l'Agence Régionale de Santé de Franche-Comté, de Monsieur le Directeur Général des Services du Conseil Général de Haute-Saône et de Monsieur le Directeur Départemental de la Cohésion Sociale et de la Protection des Populations de Haute-Saône ;

ARRETEMENT

ARTICLE 1

Sont nommées Personnes Qualifiées au sens de l'article L.311-5 du Code de l'Action Sociale et des Familles :

Monsieur Guy CIRON, 4 rue du MOINE, 70800 JASNEY

Monsieur Alain MESSELOT, 6 lotissement les NOISETTIERS, 70100 GRAY LA VILLE

Madame Claire GRANDJEAN, les ES-SUYARDS, 70310 LA VOIVRE

ARTICLE 2

Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours gracieux devant la Directrice Générale de l'Agence Régionale de Santé de Franche-Comté, le Président du Conseil Général de Haute-Saône ou le Préfet de Haute-Saône, soit d'un recours contentieux auprès du tribunal administratif dans un délai de 2 mois à compter de sa notification, ou publication pour les tiers.

ARTICLE 3

Le Directeur Général Adjoint de l'Agence Régionale de Santé de Franche-Comté, Monsieur le Directeur Général des Services du Conseil Général de la Haute-Saône et Monsieur le Directeur Départemental de la Cohésion Sociale et de la Protection des Populations de la Haute-Saône sont chargés de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au Recueil des Actes Administratifs de la Préfecture de la région Franche-Comté, au Recueil des Actes Administratifs de la Préfecture de la Haute-Saône et au Recueil des Actes Administratifs du Conseil Général de la Haute-Saône.

Fait à Besançon, le 6 juin 2013

La Directrice Générale de
l'Agence Régionale de
Santé de Franche-Comté

Sylvie MANSION

Le Président du Conseil
Général de Haute-Saône

Yves KRATTINGER

Le Préfet de Haute-Saône

Arnaud COCHET